

Séance du Conseil Municipal

en date du

11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le onze du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice M. BAIZET Patrick, Mme CARRENO Mercedes, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, M. SECCO Nicolas, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer, Mme BAJARD Brigitte, Mme THEVENET Aurélie

Absentes excusées : Mme MATHOU Bénédicte, Mme DUCROT Alexandra (pouvoir à M. René VALORGE)

Secrétaire de séance : M. BALTHAZARD David

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin*

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale du Syndicat lors de laquelle a eu lieu le vote du compte administratif 2022 et du budget 2023. Concernant les travaux sur le réseau, elle précise qu'il est prévu de renouveler 4 400 mètres linéaire de réseau en 2023 pour un investissement total de 720 000 €. Une extension de réseau est prévue sur la commune pour alimenter le lotissement de la Rousse.

Elle fait également un point sur l'état des ressources en eau et indique que les sources de Saint Maurice lès Châteauneuf ont un débit inférieur à ce qui est attendu à cette période, semblable à la situation constatée habituellement au mois de juillet.

Un projet d'interconnexion avec le Syndicat des Eaux du Brionnais est également à l'étude afin de pouvoir alimenter l'un ou l'autre des réseaux en cas de besoin.

II. REHABILITATION DU PÔLE SPORTIF : RESULTAT DE LA CONSULTATION ET ATTRIBUTION DU MARCHE

Céline DECHAVANNE rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux de réhabilitation du pôle sportif comprenant la transformation du terrain de football en gazon synthétique, la création d'un terrain de basket extérieur 3x3 et d'un terrain de pétanque, ainsi que l'installation de 2 plateformes street work out et fitness. Elle précise que le démarrage des travaux est prévu pour le 12 juin.

Elle indique que 2 entreprises ont déposé une offre à l'issue de cette consultation et présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres.

L'analyse des offres fait apparaître que l'offre présentée par le groupement d'entreprises TERIDEAL-TARVEL/C CLOT/CHAVANY d'un montant total de 605 642,47 € HT est l'offre la plus avantageuse au regard des critères de classement énoncés dans le règlement de consultation.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal attribue le marché des travaux de réhabilitation du pôle sportif au groupement d'entreprises TERIDEAL-TARVEL/C CLOT/CHAVANY pour un montant total de 605 642,47 € HT comprenant l'offre de base et les trois options.

René VALORGE fait un point sur les financements sollicités pour ce projet et indique qu'un nouveau dossier a été déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport.

III. FINANCES

➤ *Comptes Administratifs 2022*

René VALORGE présente au conseil municipal les résultats de l'exercice 2022 en détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement du budget communal et du budget annexe du service assainissement.

↳ *Budget Communal*

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, sous la présidence de Mme Céline DECHAVANNE 1^{ère} adjointe, le compte administratif 2022 du budget communal qui se résume ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exécution	Recettes	961 299.08 €	471 898.21 €	1 433 197.29 €
	Dépenses	848 690.65 €	307 696.10 €	1 156 386.75 €
Solde d'exécution		112 608.43 €	164 202.11 €	276 810.54 €
Résultat reporté n-1		101 316.08 €	- 265 099.73 €	- 163 783.65 €
Total		213 924.51 €	- 100 897.62 €	113 026.89 €
Restes à réaliser	RAR Recettes	- €	36 066.00 €	36 066.00 €
	RAR Dépenses	- €	69 798.37 €	69 798.37 €
Solde des restes à réaliser			- 33 732.37 €	- 33 732.37 €
Résultat cumulé		213 924.51 €	- 134 629.99 €	79 294.52 €

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **213 924,51 €**, et du déficit d'investissement d'un montant de **100 897,62 €**, des restes à réaliser d'investissement de - 33 732,37 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-d'affecter en recettes d'investissement au compte 1068 la somme de **134 629,99 €** afin de combler le déficit de la section d'investissement

-de reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de **79 294,52 €**.

↳ Budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, sous la présidence de Mme Céline DECHAVANNE 1^{ère} adjointe, le compte administratif 2022 du budget annexe Assainissement qui se résume ainsi :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Résultat de l'exécution	Recettes	95 290.38 €	331 656.14 €	426 946.52 €
	Dépenses	90 237.17 €	418 183.65 €	508 420.82 €
Solde d'exécution		5 053.21 €	- 86 527.51 €	- 81 474.30 €
Résultat reporté n-1		3 761.88 €	61 897.47 €	65 659.35 €
Total		8 815.09 €	- 24 630.04 €	- 15 814.95 €
Restes à réaliser	RAR Recettes	- €	81 380.00 €	81 380.00 €
	RAR Dépenses	- €	12 542.00 €	12 542.00 €
Solde des restes à réaliser			68 838.00 €	68 838.00 €
Résultat cumulé		8 815.09 €	44 207.96 €	53 023.05 €

Compte tenu du résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **8 815,09 €**, et du résultat déficitaire d'investissement d'un montant de **24 630,04 €**, des restes à réaliser d'investissement de + 68 838 €, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-de reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 la somme de **8 815,09 €**

➤ Comptes de Gestion 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2022 pour le budget communal et le budget assainissement établis par la trésorière municipale.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces comptes de gestion qui sont conformes aux comptes administratifs.

➤ Budgets Primitifs 2023

↳ Budget Primitif 2023 Commune

M. René VALORGE présente le budget primitif 2022 préparé par la Commission Finances qui s'équilibre à **1 031 379,52 €** en section de fonctionnement et à **1 488 495,51 €** en section d'investissement.

La section d'investissement comprend les travaux de réhabilitation du pôle sportif, la création de la voie d'accès au futur parking à l'arrière de la salle communale avec l'enfouissement des réseaux, la rénovation du parvis de la mairie, le programme de voirie 2023, ainsi que des aménagements de sécurité rue de la Gare.

Ces importants investissements nécessitent l'inscription d'un emprunt à hauteur de 450 000 € pour équilibrer le budget. Le montant exact de l'emprunt nécessaire sera affiné en cours d'année en fonction de l'exécution et notamment de l'obtention réelle des subventions attendues sur les opérations d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 tel que présenté.

✓ Taux d'imposition 2023

Après avoir présenté le projet de budget primitif, René VALORGE invite le Conseil Municipal à fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2023.

Il indique que la commission Finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et rappelle que les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 7 ans. Cette année, l'administration fiscale a revalorisé les bases d'imposition d'environ 7 %, ce qui entraîne une hausse du produit des impôts locaux sans augmentation des taux.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le maintien du taux des impôts locaux sans augmentation pour l'année 2023 qui sont donc fixés respectivement à 31,30 % pour la taxe foncière bâti, à 33,93 % pour la taxe foncière non-bâti et à 9,03 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

↳ *Budget Assainissement*

René VALORGE présente le budget 2023 du service Assainissement qui s'élève à **101 479,09 €** en section d'exploitation et à **278 551,00 €** en section d'investissement.

La section d'investissement comprend principalement les études de maîtrise d'œuvre et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le déplacement de la station d'épuration

Un emprunt de 45 000 € a été inscrit afin de permettre l'équilibre du budget, celui-ci sera réalisé en fonction de l'exécution.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 du service Assainissement tel que présenté.

✓ Redevance Assainissement

René VALORGE rappelle que le service assainissement étant géré par un budget annexe, il doit obligatoirement s'équilibrer grâce à ses propres ressources et notamment par le produit de la redevance qui constitue la seule ressource régulière de ce service.

Il rappelle que la redevance assainissement a été revalorisée régulièrement depuis plusieurs années afin de permettre l'équilibre de ce budget.

Après discussion, et au vu des importants investissements à prévoir sur le budget assainissement et notamment la réhabilitation de la station d'épuration le Conseil Municipal décide de revaloriser le montant de la part fixe de 2,5 € par an, en la portant à 35 € par an et d'appliquer une hausse de 0,02 € sur la part variable, désormais fixée à 1,22 €/m³ consommé. Cette revalorisation représente une augmentation de 4,10 € par an pour un foyer consommant 80 m³.

Budget annexe Lotissement La Rousse

René VALORGE explique au Conseil Municipal que le projet de création du lotissement communal « La Rousse » nécessite la création d'un budget annexe dans lequel seront retracées toutes les écritures comptables relatives à ce lotissement. Par ailleurs, cette opération est assujettie à la TVA. De ce fait, le budget sera établi en HT et une déclaration trimestrielle de TVA devra être effectuée auprès des services fiscaux.

Il présente le projet de budget primitif pour ce lotissement qui s'équilibre à 70 301 € en fonctionnement et à 70 301 € en investissement.

Ce budget comprend les travaux de viabilisation des lots et le transfert du terrain d'assiette du lotissement depuis le budget principal. Il s'équilibre par une avance du budget principal remboursable lors de la vente des lots.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création du budget annexe « Lotissement La Rousse » à compter du 1^{er} mai 2023 et valide le budget primitif 2023 tel que présenté.

IV. SIEL : RENOUVELLEMENT DES MARCHES DE COMMANDE GROUPEE D'ENERGIE 2024-2025

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au groupement de commande pour l'achat d'électricité et de gaz organisé par le SIEL.

Il indique que le marché actuel d'achat d'électricité se termine au 31 décembre 2024 et que le marché d'achat de gaz se termine le 30 juin 2024.

Afin de préparer les nouveaux marchés d'achat groupé, le SIEL va lancer très prochainement une nouvelle consultation pour la fourniture de gaz et d'électricité. Pour cela, le Conseil Municipal doit indiquer s'il souhaite recourir à de l'énergie verte et si oui à quelle hauteur.

Jean-François DEMURGER rappelle que sur le marché d'achat d'énergie en cours, le Conseil Municipal avait fait le choix d'acheter en totalité de l'électricité verte, ce qui impliquait un léger surcoût. Ce choix n'a pas permis d'être épargné par la hausse des prix de l'énergie contrairement à ce qui avait été annoncé.

Il indique aux conseillers municipaux qu'il convient de décider si la commune souhaite recourir à de l'énergie verte dans le cadre du nouveau marché et précise la plus-value correspondante.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de recourir à de l'énergie verte à hauteur de 50 % de sa consommation d'électricité et ne retient pas l'énergie verte pour le gaz en raison du surcoût important et des incertitudes sur la provenance du gaz « vert ».

V. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Incivilités chiens errants et déjections canines**

René VALORGE explique au Conseil Municipal qu'il reçoit régulièrement des plaintes concernant des chiens qui divaguent dans la commune. Par ailleurs, des incivilités liées aux déjections canines dans les espaces publics sont souvent constatées et gênent l'entretien de certains espaces verts.

Le Conseil Municipal rappelle qu'il est interdit de laisser divaguer son chien et que les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections sur l'espace public. Un rappel sera fait dans ce sens dans le prochain flash municipal.

➤ **Procédure de rappel à l'ordre**

René VALORGE expose au Conseil Municipal la procédure de rappel à l'ordre qui est un outil à la disposition du Maire destiné à lutter contre les incivilités. Cette procédure a été présentée à l'ensemble des Maire du territoire et s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le Maire et le Procureur de la République.

➤ **Plan façade**

René VALORGE présente au Conseil Municipal le dispositif « plan façade » porté par Charlieu-Belmont Communauté qui permet aux propriétaires de bâtiments anciens en centre bourg de bénéficier d'une aide aux travaux de façade à hauteur de 20 % des dépenses et plafonnée à 3 000 €. Il explique qu'un périmètre est proposé pour déterminer les bâtiments éligibles à cette aide et que celui-ci doit être validé par le Conseil Municipal.

Après en avoir discuté et en raison de la difficulté à déterminer un périmètre cohérent, le Conseil Municipal décide de retenir la zone UB du PLU comme périmètre pour l'application du plan façade.

➤ **Elections Sénatoriales**

René VALORGE informe le Conseil Municipal que la désignation des délégués des conseils municipaux qui voteront lors des élections sénatoriales doit avoir lieu le 9 juin prochain. Une réunion du Conseil Municipal sera donc organisée pour procéder à cette désignation à cette date.

Le Maire,
René VALORGE